

[Lire ce message dans votre navigateur](#)



Collectifs, associations d'artistes plasticiens et Covid : quelques ressources

Bonjour à toutes et à tous,

Dans ce contexte d'éparpillement de l'information, la FRAAP s'attache à construire des outils de veille pour vous proposer un ensemble de ressources fiables, listées ci-dessous.

Nous sommes également toujours en relation étroite avec le Ministère de la culture, soit auprès de la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique), soit auprès des DRAC, à qui nous avons fait remonter les résultats de notre enquête lancée au début du confinement.

Dans la plupart des régions, les membres de la FRAAP participent activement aux concertations menées par les DRAC, les Régions, les communes et autres collectivités territoriales et poursuivent inlassablement la défense de notre secteur et des associations et collectifs d'artistes, premiers diffuseurs des arts plastiques en France et pourtant trop souvent mal identifiés par les partenaires publics.

N'hésitez pas à nous contacter, pour toute question, information, remontée de difficultés ou autre, nous sommes à votre écoute.

L'équipe de la FRAAP

pour les associations

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS aux structures soutenues par le ministère de la Culture au titre de la création et de la diffusion : <https://fraap.org/article902.html>

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS dans le cadre du Covid : Circulaire du Premier ministre du 6 mai 2020 : <https://fraap.org/article922.html>

ASSOCIATIONS : LE FONDS DE SOLIDARITE pour les associations : <https://fraap.org/article899.html>

ASSOCIATIONS employeuses : Dispositif exceptionnel d'activité partielle

: <https://fraap.org/article900.html>

EMPLOYEURS-SALARIES : Parution des Décret-Arrêté relatifs à l'activité partielle et aux droits au chômage : <https://fraap.org/article904.html>

Protocole national de déconfinement pour les EMPLOYEURS : <https://fraap.org/article908.html>

Communiqué FRAAP : QUELLE POLITIQUE PUBLIQUE DE SOUTIEN POUR LES ACTEURS CULTURELS DE PROXIMITÉ LES PLUS FRAGILES ? : <https://fraap.org/article905.html>

Pour un GRAND PLAN DE SOUTIEN à la VIE ASSOCIATIVE, pour plus de solidarité citoyenne : <https://fraap.org/article901.html>

COURRIER DE LA FRAAP adressé aux conseillers arts plastiques des DRAC et aux Régions : <https://fraap.org/article907.html>

REPONSES DES REGIONS ET DES DRAC au courrier envoyé par la FRAAP : <https://fraap.org/article917.html>

pour les artistes-auteurs

ARTISTES-AUTEURS : 8 préconisations intersyndicales urgentes : <https://fraap.org/article909.html>

Articles du CAAP (syndicat pluridisciplinaire d'artistes-auteurs) :

FONDS D'URGENCE DU CNL-SGDL → COMMENT DEMANDER UNE AIDE ?

<http://caap.asso.fr/spip.php?article815>

FONDS DE SOLIDARITÉ → COMMENT DEMANDER UNE AIDE ? <http://caap.asso.fr/spip.php?article814>

FONDS D'URGENCE DU CNAP → COMMENT DEMANDER UNE AIDE ?

<http://caap.asso.fr/spip.php?article813>

QU'ENTEND-T-ON PAR « CHIFFRE D'AFFAIRES » POUR UN ARTISTE-AUTEUR ?

<http://caap.asso.fr/spip.php?article825>

COVID-19 ET ARTISTES-AUTEURS 1 : LES MESURES GÉNÉRALES D'AIDE AU MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE <http://caap.asso.fr/spip.php?article826>

COVID-19 ET ARTISTES-AUTEURS 2 : LES MESURES DITES « SECTORIELLES, COMPLÉMENTAIRES ET SUBSIDIAIRES » DU MINISTÈRE DE LA

CULTURE <http://caap.asso.fr/spip.php?article829>

COVID-19 ET ARTISTES-AUTEURS 3 : À QUAND UNE ADAPTATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE SECTEUR DE LA CRÉATION ?

À QUAND UN NOUVEAU PLAN SPÉCIFIQUE QUI SOUTIENNE VRAIMENT LES ARTISTES-AUTEURS ? <http://caap.asso.fr/spip.php?article830>

PÉTITION adressée au ministère de la culture, au ministère du travail, au président de la république française, au premier ministre, à l'assemblée nationale : COVID-19 : POUR UN FONDS D'URGENCE UNIQUE EN FAVEUR DE TOUS.TES LES ARTISTES-AUTEURS.TRICES :

<https://www.change.org/p/franck-riester-covid-19-pour-un-fonds-d-urgence-unique-en-faveur-de-tous-les-artistes-auteurs>

Copyright © 2020 Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens, All rights reserved.

Vous pouvez changer ci-après [vos préférences d'envoi](#) ou bien [vous désinscrire de cette liste de diffusion](#) Want to change how you receive these emails?

